



COMMUNE DE FAOUG

Utilisation de la salle communale – Directive de nettoyage

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir loué notre salle communale.

Pour le bon déroulement de la restitution des locaux, nous tenons à vous donner les informations de nettoyage suivantes :

- Le parquet de la salle (y compris la scène si vous l'avez utilisée) doit être **balayé uniquement** ;
- Le carrelage du foyer, de la cuisine, de l'entrée et des toilettes doit être **balayé et récuré** ;
- les locaux doivent être remis **dans l'état de propreté initial**.

Vous trouverez tout le matériel nécessaire au nettoyage courant sur le chariot qui est à votre disposition dans les toilettes situées dans le hall d'entrée.

En cas de problème ou pour toute question, veuillez contacter le numéro suivant : 079 129 60 55

La Municipalité